

L'INCORRUPTIBLE

3^{ÈME} TRIMESTRE 2024

SEPTEMBRE-OCTOBRE



SOMMAIRE

ROBESPIERRE DANS LE TEXTE	2
LE PEUPLE FRANÇAIS	
DEBOUT CONTRE LES TYRANS	4
LES DONS PATRIOTIQUES	4
LA PATRIE EST EN DANGER	5
L'INVENTION D'UNE ARMÉE NOUVELLE	
SOUS LA RÉVOLUTION	6
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LA LIBERTÉ	8
ORCHIES OCCUPÉE PAR LES AUTRICHIENS	9
VIE DE L'ARBRE	10
CHEZ NOS LIBRAIRES	12
TÉMOIGNAGE	12

“ Ignorez-vous que ce sont les intrigants
qui font le malheur des peuples ? ”

Second discours sur la Guerre, prononcé le 2 janvier 1792 au club de Jacobins

ÉDITO -

par Rémi Vernière
Secrétaire de l'ARBR

L'histoire de la guerre sous la Révolution française fut d'abord — de façon contre intuitive sans doute — une histoire de paix contrariée. Suivons pas à pas Annie Crépin pour comprendre comment les constituants fondaient *ab initio* leurs espoirs d'une paix durable. Or, leurs intentions iréniques pesèrent peu face à une Europe hostile et une montée des tensions à partir de 1791 et surtout 1792. Il faut lire Annie Crépin dans ce formidable récit des soldats citoyens devenant peu à peu des citoyens soldats, notamment pour comprendre comment en quelques années la conscription est devenue l'alternative et comment le lien patriotique s'est affermi. Les révolutionnaires ne voulaient pas la guerre, mais ils surent par la force des circonstances créer ce lien insécable entre les citoyens et leur patrie.

On apprend ainsi que les levées en masse préfigurèrent la future armée de conscrits. Mais et accouchement se fit parfois dans la douleur. Un extrait du décret présenté par Barère au nom du comité de salut public nous donne quelques clés de compréhension sur la situation d'urgence dans laquelle se trouvait la France au milieu de l'année 1793. La levée en masse des citoyens n'était plus une option, mais une nécessité.

Quant à Bernard Séneca, il nous fait rentrer dans le **secret des artisans-horlogers**, un pas de côté original et très instructif : avec l'entrée en guerre au printemps 1792, les ouvriers d'art sont réquisitionnés pour leur savoir-faire unique. Ils sont embauchés dans des manufactures pour les besoins de la guerre. Souvent idéologiquement proches des Lumières, ils apportent leurs compétences technologiques en réalisant des machines inédites ou en perfectionnant des techniques encore peu éprouvées. Il faut uniformiser les mécanismes, les pièces d'artillerie, il faut de la précision... d'horloger. La guerre sert la technologie et celle-ci profite à celle-là. Le télégraphe de Chappe en constitue une illustration parfaite.

La guerre, c'est aussi la vie des civils. C'est l'occupation de territoires comme le Valenciennais ou le Douaisis, à quelques encablures d'Orchies. Précisément, la ville d'Orchies subit à partir de mai 1793 les affres de la guerre et le joug des Autrichiens. Si la nouvelle municipalité prête serment à l'empereur, la vie des citoyens subit le contrecoup d'une occupation qui annihile toute forme de résistance. Les apparences sont sauves quand une messe est célébrée pour le repos de l'âme de Marie-Antoinette. On pourrait croire que sous la cendre le feu

patriotique ne coule plus. Mais les vrais patriotes n'ont pas renoncé.

Beaucoup ont fui vers Douai. Gauthier Baert nous raconte ainsi l'histoire « d'une ville sous l'occupation ».

La guerre on peut aussi la suivre avec la trajectoire d'hommes preux qui ne transigeaient pas. Leur courage était sans limite. Connaissiez-vous le **citoyen Rossignol** ? Un « citoyen guerrier » comme le qualifie Adrien Belanger dans son témoignage...un des destins les plus atypiques de la révolution française. « Militaire autodidacte », sa carrière commence donc le 14 juillet 1789. Suivre son parcours, c'est suivre l'itinéraire d'un futur général de l'an II — issu des sans-culottes du faubourg Saint-Antoine — dans les guerres de Vendée. Après la chute de Robespierre, il passera plus d'une année en prison où il consignera ses mémoires. Et c'est là que les choses sont intéressantes : en livrant ses mémoires (ce qui est extrêmement rare pour un homme du peuple), il nous fait ressentir un matériau vivant, une révolution en mouvement avec la guerre en toile de fond.

ROBESPIERRE

DANS LE TEXTE



Rapport de Robespierre sur les principes du gouvernement révolutionnaire, fait au nom du Comité de Salut public le 5 nivôse an II (25 décembre 1793), OMR, t. X, p. 273-281

Les succès endorment les âmes foibles ; ils aiguillonnent les âmes fortes. Laissons l'Europe et l'histoire vanter les miracles de Toulon, et préparons de nouveaux triomphes à la liberté. [...]

Vaincre des Anglais et des traîtres, est une chose assez facile à la valeur de nos soldats républicains ; il est une entreprise non moins importante et plus difficile : c'est de confondre par une énergie constante les intrigues éternelles de tous les ennemis de notre liberté, et faire triompher les principes sur lesquels doit s'asseoir la prospérité publique. [...]

La Révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis : la Constitution est le régime de la liberté victorieuse et paisible. [...]

Aussi les cours étrangères ont-elles dès long-tems vomi sur la France tous les scélérats habiles qu'elles tiennent à leur solde. Leurs agens infestent encore nos armées ; la victoire même de Toulon en est la preuve : il a fallu toute la bravoure des soldats, toute la fidélité des généraux, tout l'héroïsme des représentans du peuple, pour triompher de la trahison. [...]

Oui, ces perfides émissaires qui nous parlent, qui nous caressent, ce sont les frères, ce sont les complices des satellites féroces qui ravagent nos moissons, qui ont pris possession de nos cités et de nos vaisseaux achetés par leurs maîtres, qui ont massacré nos frères, égorgé sans pitié nos prisonniers, nos femmes, nos enfans, les représentans du peuple français. Que dis-je ? Les montres qui ont commis ces forfaits sont moins atroces que les misérables qui déchirent secrètement nos entrailles ; et ils respirent, et ils conspirent impunément !

Ils n'attendent que des chefs pour se rallier ; ils les cherchent au milieu de vous. Leur principal objet est de nous mettre aux prises les uns avec les autres. [...]

Pour nous, nous ne ferons la guerre qu'aux Anglais, aux Prussiens, aux Autrichiens, et à leurs complices. C'est en les exterminant que nous répondrons aux libelles. Nous ne savons haïr que les ennemis de la patrie.

Ce n'est point dans le cœur des patriotes ou des malheureux qu'il faut porter la terreur ; c'est dans les repaires des brigands étrangers où l'on partage les dépouilles et où l'on boit le sang du peuple français.

Le Comité a remarqué que la loi n'étoit point assez prompte pour punir les grands coupables. Des étrangers, agens connus des rois coalisés ; des généraux teints du sang des Français, d'anciens complices de Dumouriez, de Custine et de Lamarlière, sont depuis long-tems en état d'arrestation et ne sont point jugés. [...]

Nous vous proposerons, dès ce moment, de faire hâter le jugement des étrangers et des généraux prévenus de conspiration avec les tyrans qui nous font la guerre.

Ce n'est pas assez d'épouvanter les ennemis de la patrie ; il faut secourir ses défenseurs. Nous solliciterons donc de votre justice quelques dispositions en faveur des soldats qui combattent et qui souffrent pour la liberté.

L'armée française n'est pas seulement l'effroi des tyrans ; elle est la gloire de la nation et de l'humanité : en marchant à la victoire, nos vertueux guerriers crient : Vive la République ; en tombant sous le fer ennemi, leur cri est : Vive la République. Leurs dernières paroles sont des hymnes à la liberté, leurs derniers soupirs sont des vœux pour la patrie. Si tous les chefs avoient valu les soldats, l'Europe seroit vaincue depuis long-tems. Tout acte de bienfaisance envers l'armée est un acte de reconnaissance nationale.

Les secours accordés aux défenseurs de la patrie et à leurs familles nous ont paru trop modiques. Nous croyons qu'ils peuvent être, sans inconvénient, augmentés d'un tiers. Les immenses ressources de la République, en finances, permettent cette mesure ; la patrie la réclame.

Il nous a paru aussi que les soldats estropiés, les veuves et les enfans de ceux qui sont morts pour la patrie, trouvoient, dans les formalités exigées par la loi, dans la multiplicité des demandes, quelquefois dans la froideur ou dans la malveillance de quelques administrateurs subalternes, des difficultés qui retardoient la jouissance des avantages que la loi leur assure. Nous avons cru que le remède à cet inconvénient étoit de leur donner des défenseurs officiels établis par elle, pour leur faciliter les moyens de faire valoir leurs droits.



Jeune fille accueillant son amant blessé. Gouache de Lesueur Musée Carnavalet.

Si Robespierre a fait plusieurs grands discours en opposition à la guerre, comme on l'a vu dans le dernier numéro, il n'en a pas fait directement sur la guerre. Cela tient en partie à son mépris pour les fanfaronnades. Comme il l'a fameusement dénoncé dans son dernier discours (*OMR*, t. X, p. 568) : « On vous parle beaucoup de vos victoires avec une légèreté académique qui ferait croire qu'elles n'ont coûté à nos héros ni sang ni travaux ». Mais cela tient aussi au fait que pour Robespierre, on aurait eu tort de séparer la guerre au sens strict d'avec la lutte révolutionnaire. Il s'agissait de fonder la République en la défendant de ses ennemis sur tous les terrains.

On voit dans l'extrait présenté ici, tiré de son rapport au nom du Comité de Salut public du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), deux aspects fondamentaux de la conception de la guerre que Robespierre partageait avec ses collègues. Le premier est le lien indissoluble entre la lutte contre les ennemis de l'intérieur et les combats contre ceux de l'extérieur ; l'autre, sa foi en la bravoure des simples soldats et la nécessité de les soutenir. En ce qui concerne ce premier aspect, le conspirateur n'était pas moins redoutable que l'ennemi armé ; le premier était même encore plus dangereux, puisque dissimulé. Mais ce n'était pas simplement que les deux s'attaquaient à la République, l'un dans un contexte politique, l'autre dans un contexte strictement militaire. Dans ce dernier domaine aussi, les trahisons étaient parmi les plus grandes menaces.

Il ne s'agit pas d'un fantasme : au moment où Robespierre faisait son

rapport, les armées de la République venaient de reprendre Toulon, qui avait été livrée avec l'essentiel de la flotte méditerranéenne aux Anglais fin août 1793. Cet acte de trahison avait suivi d'autres trahisons spectaculaires des généraux tels que La Fayette et Dumouriez, le tout sur un fond de l'émigration massive d'officiers nobles, qui n'avaient pas hésité dès 1789 à tourner leurs armes contre la France révolutionnaire. Aussi la fidélité des généraux et d'autres officiers en particulier était-elle un enjeu de taille pour la conduite de la guerre. Cela passait, comme Robespierre le maintient ici, par la punition des généraux traîtres, mais aussi par la nomination des généraux fiables par la Convention (pour éviter le césarisme), par l'élection des officiers subalternes par les soldats, et par une étroite surveillance des uns et des autres.

L'autre aspect de la politique militaire de Robespierre mis en exergue ici était la défense des soldats et de leurs droits, appuyée d'une croyance affichée dans le patriotisme des « défenseurs de la République », et leur invincibilité une fois l'obstacle des trahisons – celle des généraux, mais aussi, par exemple, des fournisseurs véreux – écarté. En miroir inversé des figures de l'ennemi de la République, le bon citoyen, envers lequel la République avait déjà une « dette sacrée » dans le malheur, pouvait prétendre en outre à une dette de sang en risquant sa vie pour sa défense. La République aurait donc été coupable d'une double ingratitude en rechignant à secourir les soldats et leurs familles dans le besoin. En pratique, l'héroïsme des soldats ne correspondait pas toujours à cet idéal, surtout parmi ceux

réquisitionnés à partir de février 1793 pour compléter les contingents de volontaires. Néanmoins, le propos de Robespierre reflète les sacrifices bien réels des soldats et de leurs proches, ainsi que la frustration exprimée par beaucoup d'entre eux au sujet des trahisons et du mépris de leurs chefs. Robespierre a par ailleurs défendu les droits des soldats à l'exercice de leurs droits civiques, contre une conception de la discipline d'Ancien régime qui avait soumis tous les aspects de leur vie aux officiers.

Cet extrait ne résume pas à lui seul toute la politique guerrière de Robespierre, qui comportait des aspects moins consensuels parmi ses collègues, tel que le refus de la guerre de conquête ou une diplomatie fondée sur la nécessaire reconnaissance de la République, le respect de la neutralité et une proposition d'alliance aux « peuples libres ». Il illustre cependant bien le fait que pour Robespierre, la guerre n'était que le volet armé de la défense la République, qui devait la terreur à ses ennemis, la consolation à ses amis.

Texte sélectionné et présenté
par **Suzanne Levin**,
docteure en histoire

POUR ALLER PLUS LOIN, VOIR :

En plus des articles cités dans le n° 127, les travaux de Clément Weens, dont le mémoire sur l'assistance publique aux familles des soldats sous la Première République, couronné du prix Albert Mathiez, est à paraître aux éditions de la Société des études robespierristes.

Le peuple français debout contre les tyrans

Barère, au nom du comité de Salut public, présente, le 23 août 1793, un Rapport sur la « levée en masse » :

« [...] Tous sont requis, mais tous ne marchent pas. [...] Hommes, femmes, enfants, la réquisition de la patrie vous somme tous, au nom de la liberté et de l'égalité, de vous destiner, chacun selon vos moyens, au service des armées de la République.

Les jeunes gens combattront, les jeunes gens seront chargés de vaincre ; les hommes mariés forgeront les armes, transporteront les bagages et l'artillerie : ils prépareront les subsistances ; les femmes, qui enfin doivent prendre leur place et suivre leur véritable destinée dans les révolutions, les femmes oublieront les travaux futils ; leurs mains délicates travailleront aux habits des soldats, feront des tentes, et porteront leurs soins hospitaliers dans les asyles où le défenseur de la patrie reçoit les secours exigés par ses blessures. Les enfants mettront le vieux linge en charpie : c'est pour eux qu'on se bat ; [...] et les vieillards, reprenant la mission qu'ils avoient chez les peuples anciens, se feront porter sur les places publiques : ils y enflammeront le courage des jeunes guerriers ; ils propageront la haine des rois et



Garneray, portrait présumé de Barère

l'unité de la République. Ainsi, renfermant les jeunes citoyens dans les deux extrêmes de la vie, entre les éloges des vieillards et la reconnaissance des enfants, nous aurons déjà beaucoup fait pour la défense publique.

La République n'est plus qu'une grande ville assiégée. Il faut que la France ne soit plus autre chose qu'un vaste camp : les maisons nationales, les maisons invendues d'émigrés, seront converties en casernes, les places publiques en ateliers ; le sol des caves servira à préparer la foudre des armées [...] : il faut que le sol des caves soit lessivé pour en extraire le salpêtre. [...] Il faut que tous les chevaux de selle soient requis sans exception, sans ménagement [...]. »

Rapport et décret du 23 août l'an II de la République, Sur la réquisition civique des jeunes Citoyens pour la défense de la Patrie, par Bertrand Barère, Imp. Nationale, BNF, Gallica, p. 5-6.



Lesueur, Dons patriotiques des jeunes ouvrières

LES DONS PATRIOTIQUES : UNE RÉPUBLIQUE « PLUS GRANDE PAR SES VERTUS QUE PAR SES ARMES »

La société populaire de Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées) à la Convention nationale, 24 nivôse an II (24 décembre 1793)

Citoyens législateurs,
Des citoyennes de cette ville viennent dans la société populaire élever leurs âmes aux vertus civiques. Pendant le cours de nos séances, elles s'occupent de préparer de la charpie pour les volontaires blessés à l'armée des Pyrénées Occidentales. Bien instruites

que le Français régénéré n'avoit pas la soif de l'or, mais pensant que ce vil métal pouvoit être encore utile un moment, elles se sont empressées d'apporter au bureau de la société leurs boucles d'oreilles, leurs bagues et tout ce qu'elles pouvoient avoir de bijoux en or ou en argent, elles en ont fait à l'envi

le volontaire sacrifice et nous, Citoyens législateurs, nous avons pensé que vous ne dédaigneriez pas d'entendre le récit de ces preuves de l'amour de nos femmes pour la Patrie. [...]

L'Espagnol cherche à se rassurer derrière les hautes montagnes qui le cachent, mais il ne sait pas que le peuple de ces contrées en a mesuré la hauteur et que pour des hommes libres, ce n'est pas là un obstacle invincible. Francs Montagnards, les montagnes ne nous intimideront pas, il en est une seulement, vers laquelle nous tournerons des regards pleins d'attention et de respect, celle d'où sortit une Constitution républicaine, faite pour étonner le monde et faire trembler les tyrans couronnés sur leur trône d'argile.

O vous, Citoyens législateurs, [...] demeurez à votre poste, le salut de la patrie vous en fait le devoir et pendant que vous ferez de bonnes lois, nos femmes soigneront les blessés et nous, nous irons combattre.

Arch. Parl., tome 84, p. 110.

"La patrie est en danger"

Nous publions ici des extraits du texte de Bernard Séneca, horloger et membre de l'ARBR, dont on trouvera l'intégralité sur le site.



Avant la Révolution, les horlogers ont, par leurs connaissances scientifiques et techniques, souvent épousé les idées des Lumières. Ils aspirent à la reconnaissance de leur art qui touche non seulement à la mesure du temps, mais aussi à la mécanisation d'autres métiers, réalisant des instruments scientifiques ou chirurgicaux. [...] Avec l'entrée en guerre, en avril 1792, se pose la question d'équiper une armée aux effectifs jamais atteints. Le pouvoir révolutionnaire doit faire appel à des entreprises privées susceptibles d'une plus grande efficacité pour « forger la foudre républicaine ». [...] Sont réquisitionnés, dans chaque commune, tous les ouvriers « habiles à limer », horlogers, armuriers, couteliers, serruriers ou forgerons pour être employés en manufactures, munis d'un passeport de circulation sur le territoire. La mobilisation imposée aux horlogers intervient, toutefois, dans un contexte de marasme économique, par manque de clientèle (une partie de la noblesse a émigré) et surtout de métaux indispensables à leur art. [...]



La réquisition des horlogers peut leur permettre d'échapper aux combats. L'horloger Robin témoigne : « Nicolas Robin âgé de 18 ans et Pierre Robin âgé de 16 ans, tous deux mes enfants, travaillent à la lime depuis qu'ils ont [...] l'âge de 7 à 8 ans. L'aîné est avancé et le cadet quoi que plus jeune [répare] les armes de ses camarades [...] avec une adresse qui m'étonne moi-même ». Il demande donc leur affectation

à la manufacture de Versailles. Certains prouvent ainsi leur patriotisme : Antide Janvier, qui a continué à travailler avec Louis XVI à ses « chères machines », après Varennes, part diriger une fabrique de piques à Morez (Jura). D'autres contributions sont plus « spontanées ». Ferdinand Berthoud fournit des chronomètres à la Marine, Lenoir fournisseur d'instruments scientifique, est le réalisateur du mètre-étalon. Abraham-Louis Breguet, ami de Marat, finalise le télégraphe de Chappe annonçant en quelques minutes à la Convention les victoires du Quesnoy et de Condé, en thermidor et fructidor an II (août 1794). Jean-François De-Belle, quant à lui, propose une mesure décimale du temps journalier, appliquant le principe énoncé par Gilbert Romme, « le temps ouvre un nouveau livre à l'histoire ». Mais, le manque de main d'œuvre et de métal pour transformer 12 millions de mécanismes horaires publics et privés et la complexité de la réforme signent l'échec de l'heure décimale. Les plus inventifs des horlogers sont incités à se pencher sur le sujet majeur de l'interchangeabilité des pièces des

mécanismes des fusils et pistolets.

Déjà, les persécutions des protestants, après 1685, avaient entraîné l'émigration d'horlogers, orfèvres ou bijoutiers réformés. [...] Conservant des liens avec des confrères catholiques tolérants, ils codifient les dimensions des mouvements et boîtes de leurs montres. Ces formes, appelées « calibres », leur permettent de commercer dans toute l'Europe, les pièces s'adaptant aisément. [...] En 1726, l'armurier Deschamps applique ce principe dans ses ateliers d'armes à feu : « les pièces seront forgées, limées, taraudées et trempées sur les mêmes proportions, en sorte qu'elles puissent s'ajuster les unes aux autres avec une telle uniformité que celle qu'on tire au hasard pour monter sur la platine convienne parfaitement ». Le temps employé, toutefois, pour obtenir un tel résultat est considérable et interdit une production de masse. [...]

Honoré Blanc reprend le procédé en 1785 et l'applique au fusil dit « de 1777 ». On utilise un calibre de référence pour toutes les pièces, mais il nécessite de longues et fréquentes retouches. En 1791, un rapport constate que les armes endommagées sont détruites et non réparées. Ceci souligne l'urgence de parvenir à l'interchangeabilité des pièces. En 1789-1792, sont publiées *les Tables [...] de l'artillerie* par Gribbeauval qui fixent les cotes exactes des pièces et en facilitent l'usinage. En 1792, est créé un corps de mécaniciens, incluant des horlogers, pour vérifier les calibres et créer des machines hydrauliques pour contrôle des pièces. En conséquence, le travail à domicile ou en petits ateliers disparaît au profit de manufactures nationales ou privées. Elles sont installées dans des biens nationaux, là où on dispose de la force de l'eau et d'un approvisionnement aisé en charbon (de bois), à Moulins, Saint-Étienne, Roanne, ou encore Bergerac et Versailles. [...]

Cette modernisation de l'armement permet de sauver la République. Les avancées technologiques de mécanisation et de division du travail pour parvenir à une production de masse dans des centres spécialisés, couplées aux progrès de l'affinage des métaux et de la précision dans la fabrication des pièces auxquelles participent les horlogers, sont des acquis de la Révolution. Elles jouent aussi un rôle majeur dans l'industrialisation du XIX^e siècle.



Bernard Seneca
Horloger d'art

DES SOLDATS CITOYENS AUX CITOYENS SOLDATS

L'invention d'une armée nouvelle sous la Révolution

Le 22 mai 1790, les Constituants déclarent la paix au monde, le 20 avril 1792, leurs successeurs de la Législative soutiennent Louis XVI qui déclare la guerre au « roi de Bohême et de Hongrie », futur empereur d'Autriche. Le 12 décembre 1789, les Constituants, conformément aux vœux exprimés par les cahiers de doléances, avaient repoussé le projet, présenté par Dubois-Crancé, d'une armée fondée sur la conscription, et le 16, avaient affirmé maintenir une armée de métier qu'ils entreprennent de réformer. Le 23 août 1793, les Conventionnels décrètent la levée en masse, première forme de service militaire obligatoire pour les citoyens français. Ainsi, en moins de quatre ans, se constitue par la force des circonstances une armée nouvelle que les hommes de la Révolution n'avaient nullement inscrite dans leurs projets. La force des circonstances réside en ce que « la Révolution fut la guerre », selon l'historien Jean-Paul Bertaud. En même temps que le cours de la guerre radicalise celui de la Révolution, celle-ci engendre une nouvelle conception de la défense.



Enfant, tambour et drapeau

I/ De la déclaration de paix à la déclaration de guerre

Les intentions universalistes des Constituants ne tiennent pas devant la montée des tensions entre la France révolutionnaire et les monarchies européennes. Les Constituants redoutent que la guerre n'éclate après la fuite du Roi. La déclaration de Pillnitz signée par l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, en août 1791, redouble leurs craintes alors qu'elle n'est que de pure rhétorique. Pour faire la guerre, il faut des effectifs, or les Constituants pensent ne pas les avoir car l'armée royale est en décomposition. En effet, loin d'être à l'abri des tensions de la société, elle en est la caisse de résonance dès avant la Révolution ; quand celle-ci éclate, ces tensions s'accroissent entre les soldats issus du Tiers état et leurs officiers nobles. Lors de la prise de la Bastille, des gardes françaises — unité d'élite — rejoignent les insurgés, lors des journées d'octobre, des soldats refusent de tirer sur la foule qui marche sur Versailles.

Pourtant les Constituants opèrent des réformes conformes aux nouveaux principes de liberté et d'égalité. En disciples des philosophes, ils sont enclins à voir l'armée comme l'instrument aveugle du despotisme, aussi veulent-ils la régénérer dans le sens prôné par les philosophes militaires, dont Guibert. Le recrutement des hommes de métier qui s'engagent pour huit ans est contrôlé par le pouvoir civil plus encore que sous l'Ancien Régime, la condition morale et matérielle du soldat est améliorée, le privilège de la

naissance — renforcé par la réaction nobiliaire des années quatre-vingts — est aboli pour l'accession aux grades et l'avancement, désormais réglés par l'ancienneté et le mérite. Il s'agit d'obtenir un professionnel capable à la fois d'autonomie et d'initiative, sachant pourquoi il combat : en somme un soldat citoyen, mais en aucun cas un citoyen soldat. Il n'est pas encore question qu'on appelle à la défense de la nation un civil dont ce n'est pas le métier. Qu'il soit sous les armes, même temporairement, paraît archaïque et barbare.

Les réformes n'ont pas le temps de produire leur effet et les affrontements se poursuivent au sein des forces armées et culminent lors de la mutinerie de Nancy en août 1790. Les désertions se multiplient donc et la chute des effectifs est drastique : de 150 000 à 160 000 hommes en 1789, ils passent à 98 000 en octobre 1790. Même s'ils commencent à remonter à la mi-1791, les Constituants jugent plus sage de faire appel à la Garde nationale pour une première levée décrétée le 21 juin 1791. Ils ordonnent la levée du plus grand nombre possible de volontaires dans les départements du nord et de l'est ; 2 à 3 000 dans les autres. Deux décrets de juillet et d'août attribuent aux départements un nombre de bataillons à fournir, qui doivent rassembler 101 00 hommes. Il ne s'agit pas de créer une force de remplacement mais un renfort, contrôlable par l'Assemblée puisque composée de citoyens — ou fils de — citoyens actifs, censés s'habiller, s'équiper et s'armer à leurs frais. En vertu du principe forgé par la Révolution de suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire, les autorités des départements et des districts ont la haute main sur ces bataillons jusqu'à leur départ pour les frontières, y compris pour équiper les volontaires incapables de le faire par eux-mêmes.

Les réponses à cette levée sont diverses, on distingue une France de l'enthousiasme, une France de l'acceptation sans passion, une France de l'apathie. La carte des attitudes de 1791 est celle que l'on peut dessiner, à quelques exceptions près, pour les levées ultérieures de la Révolution, voire pour la conscription napoléonienne : le Nord et le Pas-de-Calais sont alors parmi les premiers à donner les bataillons qui leur étaient demandés, au nombre de trois, le Pas-de-Calais formant même l'embryon d'un quatrième.

II/ De la Patrie en danger à la nation en armes

La guerre commence mal, l'offensive française s'achève par une déroute au cours de laquelle des soldats, se croyant trahis, massacrent le général Dillon. Certes, l'armée autrichienne avance lentement mais l'armée prussienne, la meilleure d'Europe, entre en campagne au début de l'été. Le 11 juillet 1792, la Législative proclame la Patrie en danger. Pas plus que les Constituants, leurs successeurs n'entendent créer une armée nouvelle quand, le 22 juillet, ils ordonnent la levée de 50 000 hommes pour l'armée royale désormais appelée « la ligne », et 33 600 gardes nationaux



Enrôlements volontaires du 22 Juillet 1792 (Musée de la Révolution, Vizille)

destinés à former quarante-deux bataillons, répartis par départements, le contingent étant indicatif et non obligatoire. Cette concomitance montre que le recrutement des soldats de métier se rapproche de celui des volontaires.

Contrairement au mythe évoqué par Michelet et Hugo, ce n'est pas partout ni immédiatement que des volontaires de tous âges se précipitent vers les estrades où l'on s'enrôle. En août, la levée démarre lentement ; elle s'accélère en septembre. Et les limites du volontariat apparaissent, surtout dans les campagnes. Beaucoup de volontaires de 92 sont citoyens passifs. En effet, la tournure de la guerre a précipité la chute de la monarchie et la barrière entre actifs et passifs vole en éclats. Un certain nombre d'entre eux, par ailleurs incapables de s'armer à leurs frais, n'accepte de partir qu'après avoir obtenu des indemnités versées à eux ou à leurs proches, car, si la plupart des volontaires de 91 étaient célibataires, ceux de 92 sont pères de famille. Enfin, certaines communautés villageoises paient des remplaçants. Le Nord et le Pas-de-Calais se classent parmi les départements qui donnent le plus d'hommes, même si l'épuisement du volontariat y est décelable.

Après Valmy, le 20 septembre 1792, 400 000 hommes passent à la contre-offensive.

Mais de nouveau une déperdition d'effectifs se produit : des volontaires jugent que leur présence sous les drapeaux n'a plus de raison d'être puisque les frontières ne sont plus menacées. Or elles vont l'être de nouveau. 220 000 hommes seulement vont faire face à la première coalition. Pourtant, la Convention sous domination girondine ne prend qu'une demi-mesure, le 24 février 1793. La loi réquisitionne 300 000 hommes parmi les célibataires et veufs sans enfants de 18 à 25 ans qui ont la possibilité de se faire remplacer. Elle n'assigne pas un devoir à chaque citoyen mais une obligation collective à chaque commune à laquelle un contingent est imposé. L'État laisse aux municipalités voire aux intéressés le

soin de désigner les requis, disposition propice à tous les abus. Certes, 150 000 hommes rejoignent les armées mais la réquisition déclenche des troubles, ainsi dans le Nord et le Pas-de-Calais qui deviennent pour longtemps une zone « sensible ». Surtout, elle est le catalyseur de la rébellion de l'Ouest.

Il ne faut pas moins de six mois de défaites ininterrompues et toutes les frontières forcées, après que l'élan français s'est brisé à Neerwinden en mars, pour que la Convention sous l'égide des Montagnards décrète le 23 août 1793 la levée en masse des jeunes gens de 18 à 25 ans, sans droit au remplacement. Prise sous la pression des sans-culottes de Paris, cette réquisition personnelle est une mesure d'exception, non l'institution du service du citoyen dans une république constitutionnelle, car aucun mécanisme ne prévoit la rotation annuelle des classes. Toute la nation est mobilisée, un rôle étant assigné à chacun et à chacune en fonction de son sexe et de son âge. La levée en masse est acceptée en raison de la politique sociale de la Convention en faveur des familles des défenseurs de la Patrie. 300 000 requis rejoignent les volontaires et les soldats de ligne, amalgamés au sein de nouvelles unités, les demi brigades, ainsi 800 000 hommes libèrent le territoire national et, après Fleurus, le 26 juin 1794, repassent à l'offensive.

Tout le poids de la guerre repose désormais sur ceux qui avaient entre 18 et 25 ans en août 1793. Ne comprenant plus le sens d'un combat devenu conquérant, les hommes désertent en masse, non chez l'ennemi mais « à l'intérieur ». Aussi, avant même la formation de la seconde coalition, une loi de recrutement est débattue sous le Directoire. Or les victoires de la Révolution ont sacralisé le lien circonstanciel qui s'est noué entre citoyenneté et défense et qui a fait de celle-ci le premier devoir, voire le premier droit du citoyen devenu un citoyen-soldat. La loi Jourdan du 5 septembre 1798, en fondant la conscription, institutionnalise ce lien.

Annie Crépin

La Révolution française et la liberté, vues par les puissances coalisées

Les puissances européennes – en particulier la Prusse, la monarchie des Habsbourg et la Russie – n'étaient généralement pas d'accord avec le concept de liberté révolutionnaire, car elles craignaient la propagation d'un « jacobinisme dangereux » dans leurs propres pays et donc la perturbation du statu quo intérieur. C'est pourquoi, par exemple, la police secrète de la monarchie des Habsbourg avait pour tâche principale, sous les règnes de Léopold II, François I, puis François II, de découvrir et d'arrêter les « conspirateurs » et les partisans des idées de liberté de la Révolution française, qui représentaient pour eux la menace intérieure de renversement de la monarchie et, pour le monarque, le danger d'un sort identique à celui de Louis XVI et Marie-Antoinette. Cette chasse aux « Jacobins » s'est concentrée non seulement sur des sociétés secrètes et des individus ciblés, mais aussi sur des symboles révolutionnaires : sont ainsi détruits les arbres de la liberté, plantés aux frontières entre la France et les possessions de l'Empire dominé par la monarchie des Habsbourg.

Pour les monarchies voisines, la rupture du statu quo signifiait également un bouleversement du système international qui était – après les guerres napoléoniennes – fondé sur le principe de légitimité divine. Il s'agissait de monarchies absolues établies sur le droit divin et qui rejetaient les mouvements progressistes et libéraux-nationaux, car ceux-ci menaçaient fondamentalement leur conception de la hiérarchie internationale et nationale. Au siècle des Lumières, l'idée de liberté s'est logiquement répandue grâce à la diffusion des œuvres célèbres des philosophes, tels que Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, Montesquieu et d'autres. La littérature des Lumières n'a pas seulement été le fondement « idéal » de la Révolution française. Voltaire lui-même a vécu à la cour de Prusse. Le siècle des Lumières s'est également reflété dans des formes de gouvernement exercées par des monarques « absolus » tels que les impératrices Marie-Thérèse ou Catherine II et d'autres souverains. Mais le fait crucial est que la liberté contenue dans la conception philosophique des monarques



Départ d'un soldat volontaire pour les armées révolutionnaires combattant aux frontières.
Collection gouaches de Lesieur Musée Carnavalet

« absolus » (et après chez ceux qui ont dirigé la coalition anti-française) n'est certainement pas la même que la liberté telle qu'interprétée par le récit français. La Révolution française se fonde sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : tout le monde doit avoir des droits individuels, cela signifie même les plus pauvres – le « quatrième état » –, selon une formule de 1789. Dans ces monarchies absolues, comme la monarchie des Habsbourg, la Prusse ou la Russie – malgré certaines réformes – aucun monarque n'a accordé au peuple des droits civils et des libertés, car cela aurait évidemment contrevenu au pouvoir « absolu ». Si les gens ordinaires deviennent éclairés, s'ils reçoivent une éducation, des droits et des libertés dont ils ne jouissaient pas auparavant, alors il est clair qu'ils souhaiteront les utiliser activement. Ils ne voudront plus être de simples sujets, mais des citoyens et avoir certaines responsabilités envers leur pays, envers l'État, avec lequel ils auront conclu un « contrat social » et peut-être limiter certains de leurs droits « privés » afin de faire régner la loi. [...]

Tout ceci est inacceptable, même pour ceux des monarques absolus qu'on dit « éclairés », parce que leur mentalité est telle qu'ils disposent d'une autorité légitime pour gouverner qui vient « directement » de Dieu. Le peuple n'a pas reçu ce privilège, il doit donc obéir à cette en-

tité supérieure sur laquelle fonctionne le concept politico-philosophique de la monarchie absolue en tant que forme de gouvernement. En même temps, si l'on considère la question sous l'angle des relations internationales, on constate que plus les monarques absolus des pays étrangers s'ouvrent à la conception progressiste de la liberté née avec la Révolution française, au fur et à mesure que change la forme du système international en Europe. La vague révolutionnaire européenne et les efforts associés pour détruire les anciens régimes monarchistes et bousculer le statu quo maintenu par les conservateurs se seraient alors produits une décennie plus tôt et pas pendant le Printemps des Peuples, en 1848. Cependant, afin de maintenir l'objectivité, il y eut, même parmi les monarques absolus, des exceptions et des souverains plus proches du peuple et qui se sont souciés également des libertés humaines. Un tel exemple est, sans doute, celui de l'empereur autrichien Joseph II, qui abolit le servage dans ses possessions, proclama la tolérance religieuse et entreprit même de voyager incognito à travers les campagnes pour découvrir les réelles conditions de vie de son peuple.

Daniela Rudyj

Étudiante, Tchéquie,
membre du Conseil Scientifique
de l'ARBR

MAI 1793 - JUIN 1794

ORCHIES OCCUPÉE PAR LES AUTRICHIENS

Après la trahison de Dumouriez, en avril 1793, les Autrichiens occupent à nouveau la frontière du Nord, en particulier le Douaisis, de mai 1793 à juillet 1794. Prenons l'exemple d'Orchies, petite ville de 3500 habitants, chef-lieu de canton du district de Douai, située à 6 lieues de la frontière des Pays-Bas autrichiens,

Les Autrichiens installent, à Valenciennes, une "Jointe" chargée d'administrer les zones occupées, suivant une déclaration impériale du 20 juillet 1793 visant à rétablir l'Ancien Régime. Elle proclame restaurer « toutes les lois et toutes les magistratures telles qu'elles existaient avant la Révolution ». Parmi les mesures décidées, figurent le rétablissement des anciens tribunaux, l'abolition du cours légal des assignats, la réintégration des corps ecclésiastiques supprimés par la Révolution, la levée du séquestre des biens des émigrés. Le 2 août 1793, les bourgmestres et conseillers de la « régence » d'Orchies célèbrent la chute de Mayence et la prise de Valenciennes avec des illuminations et au son des cloches. Le 19 août, la Jointe décide la levée des impôts sur le pied de 1789, mais en adoptant « l'égalité révolutionnaire », frappant les membres de l'ancienne noblesse et du clergé. Le "pays conquis" est soumis à des réquisitions qui suscitent des plaintes. Le 23 août, est établi le « Magistrat » (municipalité) d'Orchies dont les membres, choisis par l'occupant, prêtent un serment de fidélité « à sa majesté l'Empereur et Roi ». Le 7 septembre, un décret de la Convention réplique : « Tous les Français qui ont accepté ou accepteraient (...) des fonctions publiques dans les parties du territoire de la République envahies par les puissances ennemies, sont déclarés traîtres à la Patrie et hors la loi ».

Dans la zone occupée, on célèbre, le 13 novembre 1793, une messe pour le repos de l'âme de Marie-Antoinette, en présence des autorités et des habitants contraints. Toutefois, le 28 décembre, le Magistrat d'Orchies demande « que les frais de l'abattage des bois de chauffage destinés aux troupes cantonnées soient supportées par le trésor royal » et se plaint des militaires. Des citoyens sont arrêtés, tels l'aubergiste Mai ou le perruquier Warocquier, menés à Tournai pour être interrogés par Cobourg. Malmenés, traités de "gueux de carmagnole", accrochés à un piquet face à trois canons, puis interdits de circuler et, enfin, pros crits. Le 31 août 1793, l'instituteur Lepetit est accusé d'« avoir pris les armes contre les Autrichiens » en 1792. Il est conduit devant Cobourg, enchaîné durant 67 jours, condamné à être incarcéré et doit, toujours enchaîné, se rendre à la citadelle d'Anvers où il arrive le 11 novembre, « après avoir été promené comme un esclave ». Pendant ce temps, les populations réfugiées à Douai bénéficient de secours. Le 31 mai 1793, on compte 251 personnes, dont le maire républicain Liétard, ayant fui Orchies devant l'avancée autrichienne. Le directoire du département du Nord leur accorde 300 rations journalières de pain.

Les Français parviennent enfin à percer le front après la victoire de Fleurus, le 8 messidor an II (26 juin 1794). De Courtrai, Pichegru



Carte postale tour à Diables - Collection Dominique Chrétien

écrit à Jourdan, le 11 messidor : « [l'ennemi] a évacué Orchies la nuit dernière ». Ceux qui ont pris part à l'administration autrichienne fuient de l'autre côté de la frontière, craignant les représailles. En effet, le Conventionnel Jean-Baptiste Lacoste, en mission dans le Nord dès la fin août 1794, organise la répression dans les villes libérées. Le 22 septembre, il crée une commission militaire à Valenciennes pour juger les émigrés et les « ennemis de la Patrie ». Jusqu'à la mi-janvier 1795, elle prononce 70 condamnations à mort. Mais, finalement, ceux qui ont siégé dans les municipalités des villes occupées sont élargis par la section du Tribunal criminel de Douai qui examine les « délits contre-révolutionnaires ».

Le nombre d'émigrés d'Orchies aurait été multiplié par 50 entre 1792 et 1794. On assiste à la multiplication de "divorces républicains" pour le même motif, l'« émigration dudit mari ». Ils témoignent de la volonté de rupture de la part de "bonnes citoyennes", mais surtout du souci de préserver les biens d'une saisie totale, d'autant qu'ont lieu de rapides remariages. Il convient, enfin, de souligner la militarisation de la frontière, de l'an II à l'an III, conséquence de l'occupation autrichienne puis de l'expansion française qui suit. Avec la victoire, la frontière a, paradoxalement, tendance à se fermer. Aucun Français, sauf militaire, ne peut dorénavant entrer dans les pays conquis sous peine d'être considéré comme suspect (arrêté du 15 messidor an II - 3 juillet 1794).

Gauthier Baert

Doctorant en histoire à l'université de Lille

LES RENDEZ-VOUS

■ LE CYCLE DE CONFÉRENCES 2024-2025 DE L'ARBR : « DÉCLINONS LES DÉCLARATIONS DES DROITS DE L'HOMME »

Après deux années thématiques, l'une concernant la première République et la seconde à propos de la place du peuple dans la révolution, pour l'année scolaire prochaine — lors des conférences publiques arrageoises —, l'ARBR vous propose un programme cohérent inspiré par la relecture des articles des différentes déclarations des droits de l'homme : droits naturels, souveraineté du peuple, liberté d'opinion, droit de propriété, droit à l'existence, à l'éducation et à la sûreté....

Ces conférences auront lieu à Arras, mais seront accessibles par « zoom » et ensuite consultables en ligne sur notre site. Soyez nombreux à nous suivre.

L'ARBR s'honore d'accueillir dans la ville de l'Incorruptible successivement Florence Gauthier le 20 septembre, Serge Bianchi le 16 octobre, Yannick Bosc le 20 novembre, Philippe Allienne le 5 décembre, puis en 2025 Pierre Serna le 8 février, Florence Gauthier à nouveau le 29 mars Jean-Luc Chappey le 24 mai et Suzanne Levin le 7 juin qui posera la question « Peut-on concilier terreur, répression et droits de l'Homme ? ».

Notre ambition est qu'ayant suivi l'ensemble des conférences de ce cycle, vous relisiez autrement le texte qui figure depuis 1946 en préambule de notre constitution et s'affiche dans tous nos lieux publics.

Par ailleurs, une dizaine de communes du Pas-de-Calais et du Nord nous accueillent autour de deux thèmes :

- Robespierre ? Vous avez dit Robespierre ?
- Robespierre face au mouvement ouvrier du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle...

Pour davantage de détails et approcher les contenus consulter :
<https://www.amis-robespierre.org/Le-cycle-annuel-des-conferences>

Vie de l'ARBR

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ce samedi 22 juin dernier, notre association a tenu son assemblée générale annuelle salle Mahaut d'Artois à Arras accessible par visio-conférence « zoom ».

LA PARTICIPATION ET LES VOTES

53% soit 121 votes exprimés sur 227 électeurs ; l'AG a pu se tenir avec 11 personnes en présentiel et 14 personnes en Visio disposant de 10 procurations dûment constatées par les scrutateurs. La participation aux votes demeure stable et le nombre de présents en progression (35 personnes mandats compris). Trop nombreux sont nos adhérents qui procrastinent le renouvellement de leur adhésion avant le 1^{er} se privant ainsi de pouvoirs pour l'assemblée générale.

Les différents rapports statutaires soumis à l'avis des adhérents à jour de leur cotisation ont été approuvés ainsi :

- Approbation du rapport d'activités présenté par le secrétaire général :
116 pour - 0 contre - 5 abstentions.
- Approbation du bilan financier présenté par le trésorier :
114 pour - 0 contre - 7 abstentions.
- Maintien du montant des cotisations :
114 pour - 1 contre - 6 abstentions.
- Approbation du rapport d'orientation présenté par le président :
115 pour abstentions - 0 contre - 6 abstentions.
- Amendements discutés en séance :
 - 1 - Adhésion de l'association à la « Maison des écrivains » : adopté à l'unanimité.
 - 2 - Présenté par Mmes et MM Debarge, Dellac, Duquesne et Raux (non présents en plénière) : dans le débat qui a suivi il a été démontré que le contenu de la motion était en contradiction avec les buts de l'histoire et sa méthodologie. L'amendement est rejeté par 34 voix et abstentions.

PROJETS POUR 2024-2025

- Poursuivre et développer l'œuvre émancipatrice de la Révolution et l'action de Robespierre par le bulletin et le site.
- S'attacher au rayonnement de l'association envers les publics de jeunes et dans les petites villes et villages en y assurant des rencontres pour « présenter l'Incorruptible ».
- Donner toujours davantage de relief à notre célébration de l'anniversaire de Robespierre et la commémoration des 9 et 10 thermidor.
- Organiser le cycle 2024-2025 de 9 conférences autour de la question des déclarations des Droits de l'Homme.
- À propos des projets 2024-2025 du rapport d'orientation, l'AG retient l'idée en 2025 d'y ajouter un travail concernant la première séparation des Églises et de l'État (1795).
- Poursuivre le suivi méthodique des rentrées de cotisations et renforcer nos adhésions.

Adhérez à l'ARBR. Pour défendre Robespierre, soutenir l'ARBR et continuer de recevoir le bulletin rendez-vous sur :
<https://www.amis-robespierre.org/Adherer-a-l-ARBR-en-2024>

MOTION D'ACTUALITÉ

Motion proposée à l'Assemblée générale relative aux élections prévues les 30 juin et 7 juillet 2024 : après débat et amendements en séances, le texte est adopté à l'unanimité. (à consulter sur le site www.amis-robespierre.org)

PROPOS DE CONCLUSION DU PRÉSIDENT

Après avoir félicité l'assemblée générale pour la qualité des échanges constructifs et respectueux qui sont désormais autant de pistes de travail, le président a remercié le CA et le CS pour leur investissement concernant le rayonnement et le développement de notre association. Une mention particulière a été faite à l'Office Culturel qui nous apporte une aide efficace dans le développement de nos activités. Il a ajouté :

« Certes, dans tout ce qui vient d'être exposé, tout n'est pas parfait. Sans doute, dans les explications historiques que nous entreprenons dans cette perspective d'éducation populaire, devons-nous veiller à les rendre encore mieux accessibles à la jeunesse si déprivée d'histoire de la Révolution à l'école. Sans doute devons-nous améliorer notre travail collectif, le dialogue avec nos adhérents et en voir doubler le nombre. Certes... Certes... Il y a encore tant de préjugés et de contre-vérités à démonter et voir disparaître. Notre Assemblée se tient à la veille d'un scrutin électoral dans les conditions que nous savons, qui sont un danger pour les valeurs robespierristes que nous défendons. Le moment est grave. Mesurons bien ce qu'il pourrait advenir de notre association dans les mois et années à venir. Devrons-nous accepter que l'enseignement de l'Histoire soit celui exposé au Puy du Fou et que notre belle Révolution ne soit réduite qu'à la période de la terreur ? Parce que nous nous passionnons pour l'Histoire, nous savons comment les choses adviennent. C'est pour cela que nous aidons à lire le présent et ainsi mettre en garde pour l'avenir. Restera-t-il quelques rues Robespierre, Saint-Just ou même Danton, dans les communes conquises par l'extrême-droite ? Restera-t-il quelque chose des luttes et des conquêtes populaires démocratiques dans les programmes d'enseignement ou les médias ? Chaque citoyen, chacun d'entre nous – amateur d'Histoire qui n'en finit pas d'interroger celle de la Révolution française – a la responsabilité d'y réfléchir. Dans les prochains mois, avec la municipalité d'Arras, et cela a été confirmé publiquement à plusieurs reprises par le Maire tenant bon contre ses contradicteurs locaux, nous allons devoir travailler à définir les contenus historiques de la Maison Robespierre. Ayons bien conscience de la dimension politique de cette décision. À nous de faire en sorte qu'elle aboutisse. Nous devons continuer de travailler à ce que Robespierre ait un lieu où se poser. Pour cela nous aurons besoin du soutien de tous nos adhérents. Ce soutien nous est et sera précieux. »

Compte-rendu effectué par **Elise Voisin** et **Bernard Gallo**.

Pour davantage de détails consulter le site de l'association :

« www.amis-robespierre.org » munis de votre mot de passe d'adhérent.



DIVERS

■ COMMÉMORATION DU 9 THERMIDOR

Comme les années précédentes, l'ARBR avait convié le public, ses adhérents, et ceux des associations amies à commémorer l'assassinat de Robespierre et de ses proches amis les 10, 11 et 12 thermidor dans la Salle de la Convention au Panthéon. En dépit des difficultés d'accès au monument au lendemain de l'ouverture des Jeux Olympiques, Aimée Boucher, membre du CA a fleuri la statue de la Convention et accueilli une vingtaine de participants. Cette année Georges Couthon guillotiné avec Robespierre, a été honoré. Pour lire les prises de paroles rendez-vous sur le site : <https://www.amis-robespierre.org/230eme-anniversaire-de-la-mort-de>

■ RECHERCHE COLLABORATEURS PARMI NOS ADHÉRENTS POUR ENRICHIR LES PUBLICATIONS DE L'ARBR

Le CA recherche une ou des personnes disponibles pour effectuer le montage des films de nos conférences pour leur conserver toute leur dynamique et les rendre consultables. Se faire connaître auprès du président.

Le conseil scientifique, pour le site, ou pour le bulletin, recherche la collaboration de rédacteurs passionnés d'histoire locale de la période de la Révolution en particulier sur la manière dont les communautés villageoises ou les assemblées populaires ont accueilli les mesures ou décisions de la Convention. Adresser vos écrits à Rémi Vernière notre secrétaire.

■ DES NOUVELLES DE NOS MÉDIAS EN LIGNE

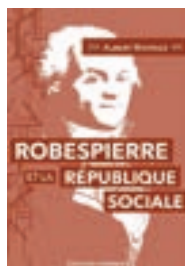
Notre site développé à ses débuts par Laurent Petit en 2002, rajeuni en 2015 et sécurisé en 2019 compte aujourd'hui plus de 600 articles à vocation historique et une centaine relatant l'actualité de la vie de l'ARBR.

Chaque jour, en moyenne, il est visité par quelque 500 internautes, certains jours par plus de mille. Véritable vitrine de notre activité, souvent en tête de gondole des moteurs de recherche, il continue de s'enrichir d'articles de fond accessibles, de compte-rendus de lecture et de textes de Robespierre consultables directement et souvent contextualisés. Faites-nous part de vos réflexions ou observations. Faites-le connaître auprès de vous.

Notre page Facebook est désormais tenue à jour par notre amie Shanti Shiva Shakti, remplaçant notre regrettée Karin Courtin. Cette page est suivie par 600 personnes environ. Grâce à Shanti, notre page, très réactive, contribue à diffuser largement l'organisation de nos activités.

CHEZ NOS
LIBRAIRES

Pierre Serna
La Révolution oubliée
Éditions du Cnrs



Albert Mathiez
*Robespierre
et la République sociale*
Éditions critiques



Nathalie Alzas
Marianne aux enfers
Éditions critiques



Olivier Bétourné
La mort du Roi
Éditions du Seuil

TÉMOIGNAGE

Mon cher Président,

Il y a bien longtemps que je ne pense plus à la Révolution, et à Rossignol en particulier. En effet, à l'époque du livre (2005), alors que j'étais loin de pouvoir produire correctement un livre du fait de mes faiblesses en français écrit, mais je voulais absolument que quelqu'un fasse sortir des oubliettes le nommé Rossignol. « Sans des citoyens de cette trempe, la Révolution eut été impossible » [...]. C'est ainsi comme à son habitude en langage direct que Adrien a accepté de témoigner dans l'Incorruptible.

[...] « Bon ! Je vais quand même répondre positivement à tes vœux ! [...] Et si j'avais à réécrire mon livre, je lui rajouterais beaucoup de choses que je connais maintenant. [...] Par exemple : je peux te dire que pour la préparation du soulèvement du 10 août 92, c'est bien Rossignol qui a en été un des principaux acteurs et que c'est bien lui qui avait fait le coup de feu sur le commandant de la garde nationale ; cette dernière étant dépourvu de chef, elle s'est plus facilement ralliée aux forces insurrectionnelles et sections de Paris. J'ai aussi découvert les divers grades de ses débuts de milicien ajoutés à ceux de militaire [...]. Je ne sais pas trop de choses sur son dernier descendant, mais celui-ci m'a confié l'image informatique du diplôme de « Vainqueur de la Bastille » la lignée des Rossignol, prouvant ainsi qu'il en est bien le seul descendant. » [...] etc, etc.

« C'est un citoyen curieux de tout », nous dit de lui son fils (lui-même fidèle membre de l'ARBR), nous rappelant ses multiples sources d'intérêt : la peinture, l'Histoire de France, (les questions militaires) la musique, le vélo dont il demeure un compétiteur à presque quatre vingt ans. « Quand tout semble perdu, il reste encore le courage ». C'est sa devise, nous confie-t-il encore. « Tout en nous élevant, avec Michèle, notre maman, de l'ouvrier manœuvre, en reprenant des études, il a gravi tous les échelons de l'industrie jusqu'à en devenir cadre supérieur « issu du rang ».

Nous ne pouvons nous empêcher d'y trouver un rapprochement avec le citoyen Rossignol.

Adrien est un ami fidèle de l'ARBR dont il suit l'activité avec un sens critique avisé et bienveillant. En 2005, l'Incorruptible a rendu compte de la parution, à compte d'auteur, de son premier ouvrage : « *Rossignol, un plébéen dans la tourmente* ». « Cette biographie de 600 pages se lit comme un roman », écrit à son propos, l'auteur de la notice.

L'Histoire se nourrit ainsi du travail des citoyens curieux et scrupuleux. Nous reproduisons ici les derniers paragraphes du papier qu'Adrien a accepté de rédiger pour nous et que nous publions in extenso sur notre site. Merci, citoyen !

« *Rossignol, un plébéen militant, un sans-culotte impulsif, devenu guerrier révolutionnaire !* » (Extraits)

[...] À Saint-Antoine, personne ne croit à la rumeur de la mort de Rossignol. Sans doute établit-il une République universelle dans des lieux éloignés. Pourtant, cet homme maintes fois gravement blessé, affaibli et usé, trop souvent fait prisonnier, privé d'air et de lumière, était courageux et indomptable. Il avait même dit à son supérieur, un noble : « Aussi brave que moi, peut-être, mais davantage, je vous en défie ! ».

Chateaubriand lui fera prononcer ces dernières paroles : « Je meurs accablé des plus horribles douleurs ; mais je mourrais content si je pouvais apprendre que le tyran de ma patrie endurât les mêmes souffrances ». Ironie de l'histoire, Napoléon 1^{er} dira, dans ses mémoires, que les options soumises par Rossignol en Vendée étaient les bonnes et que, n'étant pas militairement très instruit, il aurait dû être aidé au lieu d'être contrarié ! Jean Rossignol, ce citoyen simple, passionné de liberté, n'a jamais douté, fléchi, ou transigé. Il est resté fidèle à son si rebelle faubourg Saint-Antoine. On lui doit le respect malgré le traitement qui lui est fait dans certains articles ou éditions. Comme pour Robespierre, la vérité triomphera du mensonge, même si, à mon sens, cela prend trop de temps. Sans ces deux personnages, le premier ayant forgé les règles républicaines et le second en ayant été le bras armé, il n'y aurait pas eu de Révolution.

Voilà pourquoi cet homme, réputé illettré, dont la signature est une œuvre d'art, et qui a écrit ses mémoires, — chose rare pour un ancien ouvrier de l'Ancien Régime — m'a semblé être digne d'intérêt. Il mériterait une grande reconnaissance... car il y a toute la Révolution dans ce personnage si touchant et atypique. »

Signature de Rossignol
(confiée par l'un de ses descendants)

épilogue

« 93 est la guerre de l'Europe contre la France et de la France contre Paris. Et qu'est-ce qu'une révolution ? C'est la victoire de la France sur l'Europe et de Paris sur la France. De là l'immensité de cette minute épouvantable, 93 plus grande que le reste du siècle »

Victor Hugo (in *Quatre vingt treize*,
1874 Folio classique, n°3513)